




Délibération
DAFU/RU

Envoyé en préfecture le 14/11/2019
Reçu en préfecture le 14/11/2019
Affiché le 
ID : 017-211704150-20191106-2019_139MOPRU-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

2019 – 139. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2018-189 RELATIVE A L'APPEL A CANDIDATURES DANS LE CADRE DE LA CESSION DE TERRAINS « PRU LA FENETRE » EN VUE DE LA REALISATION D'OPERATIONS DE LOGEMENTS – AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LE COMPROMIS DE VENTE

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Etaient présents : 29

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Dominique DEREN, Jacques LOUBIERE, Danièle COMBY, Jean ENGELKING, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Annie TENDRON, Marie-Line CHEMINADE, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Brigitte BERTRAND, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Laurence HENRY, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Philippe CALLAUD, Philippe CREACHCADEC à Marie-Line CHEMINADE, Gérard DESRENTE à Jean-Philippe MACHON, Marylise MOREAU à Jean-Pierre ROUDIER, Erol URAL à Liliane ARNAUD.

Absente excusée : 1

Brigitte FAVREAU

Secrétaire de séance : Christian SCHMITT

Date de la convocation : 30 octobre 2019

Date d'affichage : 14 NOV. 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-21, L.2211-1 à L2211-19 et L2241-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1111-1, L.1211-1, L3211-14,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°2018-97 du Conseil municipal du 27 juin 2018 relative à l'appel à candidatures dans le cadre de la cession de terrains « PRU Le Vallon » et « PRU La Fenêtre » en vue de la réalisation d'opérations de logements – convention de partenariat avec la SEMIS,



Vu la délibération n°2018-149 du Conseil municipal du 7 novembre 2018 relative à la désaffectation et le déclassement de la rue de La Fenêtre et de ses annexes, domaine public et parcelles cadastrales BT n° 349 et 352 à Saintes,

Vu la délibération n°2018-189 du Conseil municipal du 11 décembre 2018 relative à l'appel à candidatures dans le cadre de la cession de terrains « PRU LA FENETRE » en vue de la réalisation d'opérations de logements,

Vu la convention de partenariat entre la Ville de Saintes et la SEMIS relative à la cession de terrains de la SEMIS « rue de La Fenêtre » signée le 13 septembre 2018,

Considérant que la procédure de bornage et la télédétection des réseaux font apparaître des contraintes en termes de constructibilité,

Considérant que la nouvelle proposition d'achat est la suivante :

Programme de 11 PSLA : 132 000 € HT et 145 200 € TTC (TVA 10%) donc 13 200 € / logement

4 lots libres à 80 000 € HT et 96 000 € TTC (TVA 20%) donc 24 000 € / lot

Soit un total de 212 000 euros HT et 241 200 € TTC soit environ 39 € / m² cédés et pour la Ville de Saintes un prix de vente de l'ordre de 145 202 € TTC (cent quarante-cinq mille deux cent deux euros),

Après consultation de la Commission « Dynamiser » du jeudi 24 octobre 2019,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer:

- Sur la cession des parcelles cadastrées section BT n°349 et 352 et d'emprises non cadastrées, d'une superficie totale d'environ 3 609 m², pour un montant d'environ 145 202 € TTC (cent quarante-cinq mille deux cent deux euros), à la société MAISON PRIM'ACCESS groupe Coopérative Vendéenne du Logement, société coopérative de production d'HLM à forme anonyme et capital variable, située 6 rue Maréchal Foch 85000 La Roche-sur-Yon,
- Sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant, de signer l'acte de transfert de propriété, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire, au frais des acquéreurs,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant de désigner l'office notarial OLIVIER LANEUZE pour la rédaction des actes à intervenir.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Philippe MACHON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 14/11/2019

Reçu en préfecture le 14/11/2019

Affiché le

ID : 017-211704150-20191106-2019_139MOPRU-DE



Échelle	1:50
État	0
Approuvé	A
Approuvé	N
Date	30/09/2019
APS	APS

PLAN MASSE

Ouvrage : Construction de 11 logements individuels
 Rue de la fenêtré
 17100 Saintes

Maitre d'ouvrage : Coopérative Vendéenne du Logement
 6 rue Maréchal Foch
 85003 La Roche sur Yen Cadex

CHRISTOPHE RIVALLAND
 Architecte - Maître d'œuvre
 4 Square Château Gaillard
 17000 LA ROCHELLE
 tél : 05.46.00.11.77
 courriel : c.r.archi@orange.fr
 site internet : www.architecte-rivalland.com

Ce document est la propriété exclusive du cabinet d'architecture Christophe Rivalland selon Art. L111-1 du code de la propriété intellectuelle

